

## Bulletin d'Informations Communales n° 65

### Nos Trois villages

# Ittre, Haut-Ittre & Virginal



**L'inter - générationnel, c'est du concret à Ittre.**

### Conférence de Monsieur Paul SOBOL - 6 novembre 2008

**L**es élèves de 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> de nos écoles, ainsi que quelques seniors, ont eu la chance de rencontrer Paul Sobol, un rescapé des camps qui a accepté de livrer son témoignage.

Durant deux heures et dans un silence religieux, Paul Sobol parle en toute simplicité de tout ce qu'il a vu et vécu, ce dont il a été témoin, de la façon dont il s'est évadé, de la manière dont il a essayé de reconstruire sa vie.

Tout en émotion et sans entrer dans les horreurs qu'il a pu vivre, M. Sobol a su faire passer le message de l'espoir et de l'amour (rappelez-vous de Lily) aux enfants et plus grands présents.



Les enfants des écoles libres et communales

**P**aul SOBOL est né à Paris le 26 juin 1926. Il a immigré à Bruxelles en 1928. De 1942 au 13 juin 1944, il a vécu clandestinement à Bruxelles.

A cette date, il a été arrêté par la Gestapo suite à une dénonciation. Il a été emmené ainsi que son père, sa mère, sa soeur de 16 ans et son frère de 14 ans à la Gestapo, avenue Louise à Bruxelles, puis transféré à la Caserne Dossin à Malines. Le 31 juillet 1944, toute la famille a été déportée vers Auschwitz par le XXVI<sup>ème</sup> convoi. Ce convoi fut le dernier. Il a compté 186 survivants sur 563 partants (dont 47 enfants).

Du 2 août 1944 au 18 janvier 1945, il a été détenu à Auschwitz.

Le 18 janvier 1945, il a fait la Marche de la Mort vers Gross-Rosen-Lager où il est arrivé le 21 janvier 1945.

Deux jours plus tard, il a été transporté en wagon fermé (110 personnes par wagons) vers Dachau où il a d'abord été placé en quarantaine avant de travailler à Mühldorf-Valdlager (camp annexe dans la forêt).

Le 25 avril 1945, le camp a été évacué en wagon vers le camp mère (Dachau).

A cette date, il s'est évadé du train sous un bombardement. Il a été caché par des prisonniers de guerre français.

Le 1er mai 1945, il a été libéré par les Américains et a été rapatrié en Belgique via la France le 19 mai 1945.

Depuis, en mémoire de sa famille détruite par les nazis (seule sa soeur est revenue d'Auschwitz), il a reconstruit une famille. Il a deux enfants et trois petits-enfants.



Attention, émotion, participation: enfants et seniors ensemble pour un récit de vie poignant



... et les Seniors

### Territoires de la mémoire: base de Beauvechain - 7 novembre 2008



La Classe de M. Maxime - Ecole communale d'Ittre



La Classe de Mme Barbieux - Ecole libre de Virginal

**A** la veille du 11 novembre et à l'initiative de Madame la Gouverneure, près de 600 élèves issus des classes du degré supérieur des écoles primaires du Brabant wallon se sont réunis sur la base de Beauvechain.

Ittre était, bien entendu, présente, classes du libre et du communal confondues.

Sous le vaste chapiteau, après avoir présenté au public leurs travaux respectifs, nos élèves écouteront plusieurs de nos militaires raconter leur expérience acquise aux quatre coins du monde et leur combat pour la paix.

A la fin de cet après-midi, animé par Jacques Bredael (ancien présentateur du Journal T) et Christian Merveille, éternel troubadour de la jeunesse, vos enfants reprirent le chemin du retour les bras chargés de cadeaux.

Cette remarquable organisation sera reconduite l'an prochain et probablement, cette fois, sur le territoire de notre Commune.

Le bourgmestre, Axel François



Le moment des récompenses par le Bourgmestre



Christian a fait...Merveille !

Le Collège communal vous souhaite un Joyeux Noël  
et de Bonnes Fêtes de Fin d'Année.



**ETAT CIVIL - POPULATION**

POUR LE COLLÈGE, M-CL. GODEAU-BOUGARD, ECHEVINE EN CHARGE

**Naissances**

**MINCKE Jérémie,**  
né à Ixelles, le 25/10/2008

**DIDION Eléa**  
et  
**DIDION Dorian,**  
nés à Jette, le 31/10/2008

**VAN EECKHOUTTE Joséphine,**  
née à Etterbeek, le 5/11/2008

**Décès**

**RAMU Robert,**  
décédé à Ittre, le 22/10/2008

**REMY Claude,**  
décédé à Ittre, le 28/10/2008

**CRAPET Claude,**  
décédé à Anderlecht, le 3/11/2008

**GEORGES Marthe,**  
décédée à Ittre, le 3/11/2008

**BERDAL Alice,**  
décédée à Ittre, le 11/11/2008

**JONET Constant,**  
décédé à Tubize, le 13/11/2008

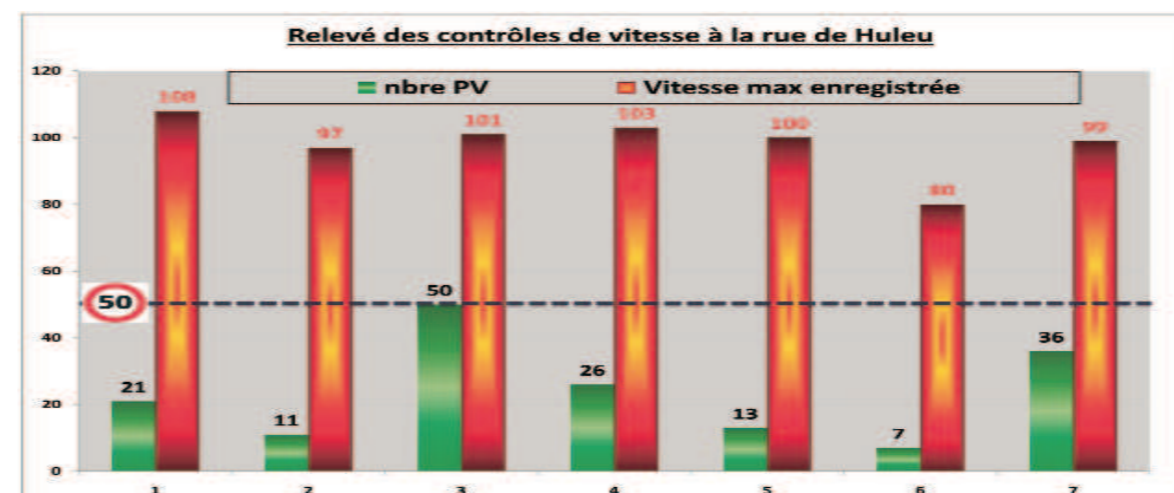
**BETTE Edmond,**  
décédé à Ittre, le 28/11/2008

**DZINBINSKA Jadwiga,**  
décédée à La Louvière, le 29/11/2008

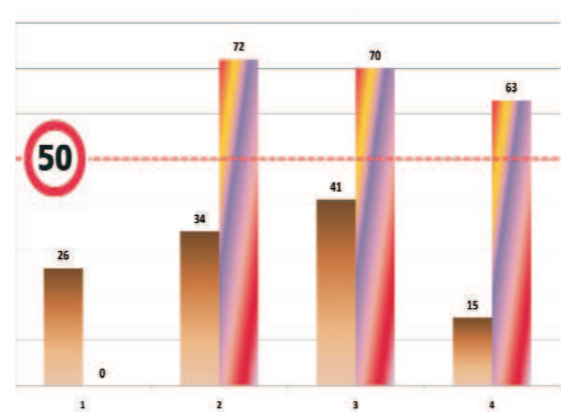
**SECURITE ROUTIERE**

DE FIN NOVEMBRE À MI-JANVIER, DES CONTRÔLES RÉGULIERS ET RIGOUREUX SERONT EFFECTUÉS SUR LES AXES SUIVANTS:

- Rue du Croiseau
- Rue de Huleu
- Rue de Samme
- Tronçon de la N280 qui traverse le village de Haut-Ittre



1999 véhicules contrôlés à rue de Huleu: 164 PV dressés. La vitesse maximum relevée: 108km/h!



116 véhicules contrôlés à Virginal: une seule infraction (limite de flashage à 70km/h)

La Police d'Ittre a accueilli un nouveau Chef d'antenne:

**Monsieur Daniel DENYS** est entré en fonction le 1er novembre 2008 et remplace Monsieur Eric Hayette.

**Au revoir Claude et Merci**

Bien que tu sois né à Bruxelles et que tu y aies travaillé très longtemps, c'est à Virginal que tu as installé ta famille et ton cœur.

Ton ancrage au centre du village, ton ouverture aux autres et ton dynamisme t'ont naturellement porté à te mettre au service de tes concitoyens. Tes nombreuses qualités t'ont amené à exercer de multiples responsabilités au sein de la Commune.

Homme d'écoute, tu as été successivement conseiller et Président du CPAS. Tenace et déterminé, tu as animé le PSC local comme président pendant 8 ans. Ta force de travail t'a amené du rôle de conseiller communal à celui d'échevin aux nombreuses responsabilités.

Echevin de la jeunesse, tu as créé le No man's land, le défilé d'Halloween et tu as repris la chasse aux œufs tant appréciée des enfants.

C'est en tant qu'échevin de la culture que tu déploies ta créativité : la bibliothèque de Virginal, le musée Marthe Donas, l'échange culturel avec Eyguières en Provence et bien sûr le pôle culturel qui dans quelques jours sera inauguré sous le nom d'Espace Bauthier, sans oublier les organisations théâtrales dans nos villages et le théâtre wallon.

Homme clairvoyant et de dialogue, tu as mis l'accent sur l'importance de l'information et de la participation en créant cet outil de communication qu'est le Bulletin Communal.

Tu as toujours été présent dans les manifestations locales auxquelles ton épouse Marie-Louise t'accompagnait. Et ta participation active dans de nombreuses associations comme la Confrérie du Crastofé, l'association des Anciens Combattants et les écoles libres de Virginal était appréciée de tous.

Pour chacun des IC, travailler avec toi a été réellement enrichissant. Ton travail efficace et discret, tes conseils toujours avisés, ta très grande droiture et ton humour connu de tous ont permis une collaboration fructueuse au service de la commune. Nous avons également une pensée amicale et reconnaissante pour ta famille, si importante à tes yeux, qui t'a soutenu et entouré.

Nous te remercions, Claude, pour tout ce que tu nous as apporté. Et comme on le dit dans les chaumières de Virginal, l'arbre mort fait encore souvent une belle charpente. La tienne est magnifique.

Tes nombreux amis des IC







## CULTURE

POUR LE COLLÈGE, CLAUDE DEBRULLE, ECHEVIN EN CHARGE

### Inauguration de l'Espace Beauthier: un beau SUCCES !!!

**M. Debrulle, Echevin de la culture souhaite longue vie à ce nouvel Espace de culture, en présence de Mme La Gouverneure et la représentante de la Ministre.**



#### Extraits du discours de M. Debrulle.

Comme Echevin de la Culture depuis 2007, je me réjouis d'avoir eu à gérer ce premier et très beau chantier immobilier bouclé en 10 mois !

Je ne l'ai évidemment pas fait tout seul !

Et pas le premier puisque cette propriété a été acquise sous la législature précédente grâce à mon prédécesseur, feu Claude CRAPET.

Je tiens donc à remercier chaleureusement tous ceux et toutes celles qui m'ont aidé dans cette entreprise dans un esprit d'équipe détendue mais drôlement efficace. Tout ce travail, tout cet investissement, tout cet enthousiasme ont été mobilisés pour une belle ambition : faire de cet espace un lieu d'actions culturelle et associative ancré dans la mémoire du village. Parce que la mémoire du village, c'est le nom même de cet espace : espace BAUTHIER du nom des premiers propriétaires de ce bel immeuble.

Et c'est ce bel espace de mémoire et déjà de culture qui, ce soir, devient le haut lieu de la vie culturelle et associative de la commune avec l'arrivée du Centre Culturel : le CLI, le Centre des Loisirs et d'Information ! Un centre culturel, c'est un lieu de vie à même de créer des liens de partage et un sentiment

d'appartenance. A ce titre, un centre culturel, c'est, dit-on, un passeur qui donne accès au savoir. « Savoir qui l'on est et de quoi on relève » pour reprendre la définition de la culture qu'en donne Marcel Gauchet. C'est ce travail, inscrit dans le temps comme dans l'apport personnel et collectif, que le CLI poursuit dans notre commune depuis une



**Le public fit salle comble pour cet événement unique. Le succès fut impressionnant.**

trentaine d'années, et, depuis plus d'une vingtaine d'années, sous la direction de son animateur principal, Luc Schoukens, que nous félicitons, ici aussi publiquement, pour son bel et dévoué engagement ! Le CLI, son Conseil d'administration, son Directeur et son équipe exécutive reçoivent aujourd'hui, en partage, des locaux dignes de l'ambition et du travail qui est le leur.

Ils vont, enfin, pouvoir disposer d'espaces aptes à leur permettre de déployer, mieux encore que par le passé, leurs talents d'organisation et de promotion de la vie culturelle et associative au sein de notre commune : que ce soient leurs activités de formation, de gestion administrative, de réflexion culturelle, de programmation artistique, de création journalistique, de promotion citoyenne ou d'appui à la jeunesse.... Cette implantation du CLI au sein de l'Espace Bauthier, c'est à la fois une garantie de pérennité pour l'acquis engrangé au cours de toutes ces années. Mais c'est aussi, et peut être surtout, un nouveau défi qui va, me semble-t-il, obliger le Centre culturel à mener une nouvelle réflexion et à se fixer de nouveaux champs d'actions.

Déjà, les lieux mêmes de ses nouveaux locaux l'y invitent.

Comment favoriser l'accès à la bibliothèque publique grâce à la proximité géographique entre celle-ci et le Centre culturel ?

Comment assurer la valorisation culturelle du Musée Marthe Donas ? Le faire connaître lui et son artiste ? Comment donner à la mise à disposition permanente des salles d'exposition du rez-de-chaussée de la Maison Bauthier, le renom de qualité artistique qu'elles méritent déjà par leur aménagement ? Quelle destination culturelle et associative donner au très beau grenier réaménagé au second étage du même bâtiment ?

Autant de questions et quelques autres sans doute qui se posent – dès aujourd'hui – dans un contexte renouvelé en raison même des nouveaux lieux occupés. Je ne doute pas que, dès à présent, le C.L.I. y a déjà réfléchi. J'y apporte



**Un accueil et une ambiance du...tonnerre**

ment ma petite pierre. Ne faudrait-il pas, à cet égard, élargir le recours dans le village et en dehors de lui à des compétences pluridisciplinaires ? Étoffer et spécialiser le groupe « d'art plastique » que nous avons mis sur pied en commun depuis quelques mois, groupe qui devrait, à mon sens, bénéficier d'un appui renforcé de la part de l'équipe exécutive du centre culturel ? Mais, au-delà même de la sollicitation des lieux, la vocation du Centre culturel est aussi interpellée par l'évolution de la vie culturelle de la commune. Si le CLI à une trentaine d'années d'existence et une solide implantation populaire dans toute l'entité, comme lieu de référence pour le renforcement de la vie participative, il est d'autres opérateurs importants et de qualité qui ont grandi à ses côtés dans des disciplines très diverses. Le CLI ne devrait-il pas veiller à « agglomérer » toutes ces initiatives selon des formes et des procédures qui restent à inventer ?

J'évoque à cet égard une autre piste complémentaire de la première : pourquoi ne pas réunir les promoteurs de toutes ces initiatives, à raison de trois ou quatre fois l'an, au sein

d'un véritable Conseil culturel communal dont la vocation serait de définir les lignes de force du projet culturel de la commune : concerter les programmations, coordonner les efforts, valoriser les points forts, concevoir de nouveaux créneaux, inventorier les moyens à mettre à disposition...

N'y aurait-il pas là des parties prenantes au projet d'« Titre, Village du Théâtre et des Arts de la Scène » qu'en tant qu'Echevin de la Culture, j'appelle de mes vœux ? Comme administrateur du CLI, je n'ai, dans cette réflexion, et dans ces pistes d'action, qu'une compétence partagée. Mais comme Echevin, j'ai une responsabilité politique spécifique : donner à la culture la place qu'elle revendique, à fortiori aujourd'hui, dans une société en crise financière, économique et sociale majeure. Dans ce contexte, je m'efforce de donner au Centre Culturel les moyens dont il a, raisonnablement, besoin pour remplir sa mission. Je crois qu'au nom du Collège communal, nous avons rempli une part non négligeable du contrat qui nous lie.

L'Echevin de la Culture, Claude Debrulle.

### CAMPAGNE DE L'I.B.W. 13 DÉCEMBRE 2008: HALTE AU GASPILLAGE !!!

POUR LE COLLÈGE, MARIE-CLAIRE GODEAU-BOUGARD ET THIERRY MEUNIER.

**Le gaspillage alimentaire, un coup dur pour votre budget et pour l'environnement !**

Plus de pouvoir d'achat ? Cela commence par éviter le gaspillage alimentaire. Chaque année, entre 15 et 20 kg d'aliments sont pourtant jetés à la poubelle par chaque ménage wallon sans être consommés. Yaourts, fruits, charcuterie, surgelés... Le gaspillage alimentaire coûte pas moins de 174 euros par an et par ménage !

A l'heure où le pouvoir d'achat fait quotidiennement la une de l'actualité, les chiffres diffusés par le CRIOC (Centre de recherche et d'information des organisations des consommateurs) sont éloquentes. Les Intercommunales wallonnes de gestion des déchets, réunies au sein de la COPIDEC, ne pouvaient y rester indifférentes.

**C'est pourquoi une nouvelle campagne de sensibilisation consacrée à cette problématique du gaspillage alimentaire sera menée ce samedi 13 décembre : des brochures et des sacs réutilisables**

**isothermes seront distribués dans tous les parcs à conteneurs (8.000 exemplaires rien que dans les parcs de l'IBW).**

La brochure contient de multiples conseils qui permettront à la population de limiter le gaspillage alimentaire tandis que le sac isotherme leur permettra d'éviter de rompre la chaîne du froid, d'augmenter la durée de conservation des aliments et d'ainsi éviter le gaspillage et la production de déchets.

Car, outre son coût, le gaspillage alimentaire est aussi un coup dur pour l'environnement. Pensez aux tonnes de déchets qui sont jetées dans les sacs d'ordures ménagères et qui doivent par conséquent être éliminées... Sans parler du coût environnemental engendré par la production de ces aliments (transports, eau, énergie,...) ! En s'attaquant à cette problématique, les Intercommunales entendent donc une nouvelle fois sensibiliser la population à la prévention des déchets et, de manière plus large, au développement durable.

Dans votre parc à conteneurs  
**LE SAMEDI 13 DÉCEMBRE**  
Distribution GRATUITE de sacs isothermes  
sur les parcs urbains et dans le cadre de nos opérations.

**LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE**  
*Un coup dur pour votre budget et l'environnement!*

**DU MAGASIN À LA MAISON MES ALIMENTS TIENNENT BON!**

**PLUS DE POUVOIR D'ACHAT ?**  
Cela commence en préservant la chaîne du froid pour éviter de gaspiller la nourriture !

INTERCOMMUNALES DU BRabant WALLON

MOINS DE DÉCHETS  
C'est à tous à y travailler!

Demandez la brochure et les conseils.  
www.ibw.be - 0800/49.057





## FINANCES

POUR LE COLLÈGE, CLAUDE DEBRULLE, ECHEVIN EN CHARGE

Le quotidien régional « Vers l'Avenir » du samedi 22 novembre a publié un reportage intéressant consacré aux Finances Communales agrémenté d'un tableau\* donnant, pour les 27 Communes de la Province du Brabant Wallon, les taux comparés applicables, d'une part, à l'impôt sur les revenus des personnes physiques (I.P.P.) et, d'autre part, sur les revenus de la propriété immobilière (Précompte immobilier : P.I.).

Il nous a paru intéressant de reproduire ce tableau dans le bulletin communal. **Il n'échappera à personne que la SEULE Commune de Brabant Wallon à avoir réduit un impôt communal est notre Commune : Ittre** (cfr l'I.P.P. réduit depuis 2007 de 7 à 6.5 %) !

L'Echevin des Finances.  
Claude DEBRULLE.

\* Reproduit avec l'aimable autorisation du journal Vers l'Avenir.

Les Impôts locaux				
	IPP	Par rapport à 2004	PI	Par rapport à 2006
Beauvechain	6,0%	=	1700	=
Braine-l'Alleud	6,0%	=	1730	=
Braine-le-Château	8,0%	+2	2000	+300
Chastre	8,0%	+0,5	2500	+400
Chaumont-Gistoux	8,0%	+2	2200	+300
Court-St-Etienne	8,0%	=	2500	=
Genappe	7,0%	=	1950	=
Grez-Doiceau	6,0%	=	1800	=
Hélicine	8,0%	=	2000	=
Incourt	7,0%	+1	2200	+500
Ittre	6,5%	-0,5	2500	+400
Jodoigne	8,0%	+1	2500	=
La Hulpe	6,0%	=	1600	=
Lasne	6,0%	+1	1400	+200
Mont-St-Guibert	7,0%	+1	1900	+200
Nivelles	7,0%	=	2200	=
Orp-Jauche	8,0%	=	1900	=
Ottignies-LLN	6,0%	=	2100	=
Perwez	7,5%	=	2100	=
Ramillies	7,5%	+1,5	1700	=
Rebecq	8,0%	=	2600	=
Rixensart	6,6%	=	1900	=
Tubize	8,0%	=	2600	=
Villiers-la-Ville	8,0%	=	2500	=
Walhain	8,0%	=	2000	=
Waterloo	5,7%	=	1700	=
Wavre	6,0%	+1	1400	+500

## NOUVEAU REGLEMENT COMMUNAL A CHARGE DES OCCUPANTS DES LOCAUX COMMUNAUX

Le Conseil Communal du 4 novembre 2008 a adopté un nouveau règlement communal 2009 à charge des occupants des locaux communaux. Je crois utile d'attirer l'attention sur les principales dispositions de ce règlement. En effet, l'expérience a montré des disparités dans son application. L'Administration Communale est chargée de veiller à son respect. Par locaux communaux, il faut entendre les différents locaux appartenant à l'Administration Communale. A titre exemplatif, peuvent être cités la salle polyvalente de Virginal ou celle d'Haut-Ittre, les locaux des écoles communales, la salle Planchette, la salle des Commissions à Virginal, les salles du rez-de-chaussée et du 2<sup>ème</sup> étage de la Maison de l'espace Bauthier, la salle Pisq à Virginal, la salle des mariages à Ittre, certains locaux du centre administratif, les terrains de sports de la Commune,...

Voici les principales dispositions de ce règlement :

- L'utilisateur des locaux veillera à ce qu'il en soit disposé « **en bon père de famille** » et à ce qu'aucune dégradation n'y soit commise. La tranquillité du voisinage sera respectée et, particulièrement en cas d'occupation nocturne, le règlement de police devra être respecté.
- Les utilisateurs devront préparer eux-mêmes les locaux et les remettre en parfait état de propreté et de rangement, en ce compris les abords. Un nettoyage à l'eau est demandé après chaque occupation. L'utilisation des sacs poubelles communaux est obligatoire.
- Les utilisateurs et le responsable des locaux, désigné par la Commune, établiront contradictoirement un état des lieux préalable.
- Les utilisateurs autorisés à occuper les locaux communaux devront contracter une assurance les couvrant en responsabilité civile « organisateurs » et produire la quittance ou l'attestation afférente à ladite police et ce avant toute occupation.
- Afin de garantir la bonne occupation des locaux et un nettoyage correct, une caution préalable de 175 € (cent septante-cinq euros) sera exigée. Elle sera restituée après l'occupation, si le nettoyage est correctement effectué et si aucun dégât n'est constaté. Elle ne sera productive d'aucun intérêt.
- Un état des lieux de sortie sera établi, contradictoirement, par le responsable des lieux désigné par la Commune et par les utilisateurs. Si des dégâts ont été commis, le coût des réparations sera déduit, le cas échéant, de la caution avant remboursement. Dans le cas où les locaux ne seraient ni remis en ordre, ni nettoyés, il sera procédé à la carence des utilisateurs par les soins de la commune. Le coût de l'opération sera facturé à l'utilisateur défaillant selon le coût en vigueur au moment des faits.
- Les demandes d'occupation sont établies conformément à un modèle type disponible auprès de

l'Administration Communale.

8. Les autorisations d'occupation seront accordées par le Secrétaire communal. Toutefois, en ce qui concerne les salles communales de la maison Bauthier, sise au n° 36 de la rue de la Montagne, au rez-de-chaussée et au 2<sup>ème</sup> étage, les demandes d'occupation sont adressées au Centre culturel-C.L.I. qui les soumet à l'autorisation du secrétaire communal, y compris les demandes pour son propre usage.

9. a. Les demandes d'occupation régulière doivent être introduites au moins un mois avant la date de première occupation.

b. En ce qui concerne les occupations occasionnelles, les demandes doivent être introduites au moins deux semaines avant la date prévue pour l'occupation, sauf cas exceptionnel (exemple : funérailles).

Les demandes d'autorisation devront préciser le motif de l'occupation et le caractère gratuit ou à frais réels ou bénéficiaire de l'activité projetée.

10. Pour les occupations occasionnelles, les montants et cautions s'établissent comme suit :

### Occupation pour des activités gratuites ou à frais réels

1° Terrain de sport extérieur, éclairé et doté de vestiaires et de douches, en ce compris l'utilisation de la buvette.

100 € (cent euros) par match pour l'organisateur occasionnel à verser préalablement à la caisse communale.

Montant de la caution : 175 € (cent septante-cinq euros).

### 2° Locaux divers :

5 € (cinq euros) par demi-journée d'occupation pour toute organisation de type sportif, culturel, social, philanthropique et autres réunions diverses.

L'obligation de l'état des lieux et de la caution n'est pas applicable à cette rubrique. Cependant, tout utilisateur est tenu de signaler à l'administration communale toute détérioration constatée avant occupation des locaux loués.

A défaut, l'état des locaux est présumé en bon état. Tout utilisateur s'engage, dans la demande d'occupation des locaux, à rembourser à l'administration communale les frais de remise en état des locaux occupés dont il assume la responsabilité.

### Occupation pour des activités bénéficiaires telles que kermesses, soupers, etc...

#### 1° Associations locales :

Une réservation gratuite par association locale par an.



100 € (cent euros) à partir de la 2<sup>ème</sup> réservation.

Dans tous les cas, un état des lieux de 25 € et une caution de 175 € de caution sont réclamés.

2° Personnes privées habitant la commune

250 € (deux cent cinquante euros) + 25 € (vingt-cinq euros) pour l'état des lieux - montant de la caution 175 € (cent septante-cinq euros).

3° Personnes privées ou associations situées en dehors de l'entité

350 € (trois cent cinquante euros) + 25 € (vingt-cinq euros) pour l'état des lieux - montant de la caution 175 € (cent septante-cinq euros).

L'utilisation des cuisines est fixée à 50 € (cinquante euros) par jour d'occupation.

11. Ne sont pas visées par le présent règlement, les occupations répétées de locaux faisant l'objet d'un contrat séparé entre les groupements et l'Administration communale.

Cette possibilité n'est ouverte qu'aux groupements locaux qui ne poursuivent pas de but lucratif. Pour ceux-ci, un modèle type de convention est à disposition au secrétariat de l'Administration communale.

Afin de pouvoir bénéficier d'une convention particulière, le groupement doit retourner au collège un formulaire de demande de convention particulière. Ce formulaire est également à disposition au secrétariat de l'Administration communale.

### 12. Exemptions

Les locaux et biens communaux sont accordés gratuitement, excepté le coût de l'état des lieux et l'usage de la cuisine :

a) Aux écoles de la commune, pour leurs activités propres ou pédagogiques complémentaires à l'enseignement qu'elles dispensent : cours de langues, cours du P.A.C., activités des associations des parents, table ronde de langues ;

b) Aux associations représentatives des personnes handicapées et du troisième âge, reconnues par la commune ;

c) A la Croix Rouge et à la Croix Jaune.

**Pour tout renseignement complémentaire de même que pour l'obtention des formulaires-types, veuillez prendre contact avec Madame LALLI au secrétariat de l'Administration Communale:**

Tél. 067/79.43.20

courriel : [d.lalli@ittre.be](mailto:d.lalli@ittre.be)

Pour le Collège,  
L'Echevin de l'Information.  
Claude DEBRULLE.





## TRAVAUX - ENVIRONNEMENT

POUR LE COLLÈGE, CHRISTIAN FAYT, ECHEVIN EN CHARGE

### Semaine de l'Arbre



Ce 29 novembre 2008, c'était la Sainte-Catherine: « À la Sainte-Catherine, tout bois planté prend racine » et pour vous y aider, le service Environnement et le PCDN sous la houlette de l'échevin Christian Fayt, ont organisé une distribution de plants d'arbres qui a connu un franc succès.

De nombreuses essences ont été distribuées.

Nos jardins n'en seront que plus décoratifs.



### Lauréats du travail

Ce vendredi 14 novembre, l'Administration communale honorait les Lauréats du Travail: des employés, ouvriers, cadres qui comptent au moins 25 années de service.

En voici la liste :

Mesdames: **Guaisnet Joëlle, Druet Marie-Thérèse, Marcelis Annie et Claeys Marie-Cécile**  
Messieurs: **Bartholomé Thierry, Forget Jean-Pierre, Lamon André, Hiernaux Philippe, Degreve Marc, Faienza Matteo, Bernard Alain, Mollaert André.**

Un bel exploit dans l'univers d'aujourd'hui, où la sécurité d'emploi n'est plus du tout une réalité. Pour illustrer la valeur et la richesse du travail, le Bourgmestre leur récita une fable que la plupart d'entre eux avaient appris sur les bancs de l'école : « Le laboureur et ses enfants » de Jean de La Fontaine. Aussitôt, Marie-Thérèse Druet en fit imprudemment une traduction wallonne particulièrement savoureuse. Nous ne résistons pas au plaisir de vous la faire découvrir.

#### EL RABOUREU YE SES EFANTS

**Boutez, boutez, tant kè 'l diâle et co pus, yè vos vîrez què c'est 'l fonds qui manke èl myns.**

In vî cinsî , qu'avoût branmin du bi<sup>n</sup>, t'à n- in couû, s' mèt dins 'l tiêsse què 's cu sint l'èscoupe èyè i fêt vni ses èfants, ri<sup>n</sup> qu' yeuss' tout seû.

Eyè i leû dit :

Surtout mes èfants n' vindez jamés l'héritance què vos parints, vos tayons , nos ont léyî paskè 'ne four-tune est muchéye dèdins.

Djè n'sés ni<sup>n</sup> èyu, mins si vos astez vayants vos finirez pa l' trouver yè vos d'in vérez à d'boût.

Graznez bi<sup>n</sup> vos tchamps t'aussi râde què l'a-wouss sâra fini, èrtournez 'l tête bi<sup>n</sup> parfond, fouyî pa tous costés.

Eyè quand 'l père èsst invoye au fauboûr des raf-wèdis les gamins ont rtourné tous les tchamps djusk' au pus pitî cwin, is ont rabouré, yèrsî, planté, sèmé, sarkèlé, si bi<sup>n</sup> qu'au d' boût d' l'anéye 'l despouye avoût doublé.

Des liârs is n'd'ont pon trouvé mins leû père avoût yeû 'l finesse dè leû fé comprinde, avant d'mori , què si on vût ramasser in pitî magot dins 's vikérye i faut ètou branmin **bouter !!!**

Traduction en wallon « aclot »  
par Marie-Thérèse Temmerman - Druet.

#### LE LABOUREUR ET SES ENFANTS

Travaillez, prenez de la peine :  
C'est le fonds qui manque le moins.

Un riche Laboureur, sentant sa mort prochaine,  
Fit venir ses enfants, leur parla sans témoins.

Gardez-vous, leur dit-il, de vendre l'héritage  
Que nous ont laissé nos parents.  
Un trésor est caché dedans.

Je ne sais pas l'endroit ; mais un peu de courage  
Vous le fera trouver : vous en viendrez à bout.

Remuez votre champ dès qu'on aura fait l'août.  
Creusez, fouillez, bêchez, ne laissez nulle place  
Où la main ne passe et repasse.

Le Père mort, les fils vous retournent le champ  
Deçà, delà, partout ; si bien qu'au bout de l'an  
Il en rapporta davantage

D'argent, point de caché. Mais le Père fut sage  
De leur montrer avant sa mort  
Que le travail est un trésor

Jean de La Fontaine

### Travaux



À la demande de nombreux concitoyens, des nouvelles plaques de rue ont été placées au cours de ce mois de novembre en spécifiant les numéros des habitations. C'est une petite mesure mais qui améliorera la vie de nos concitoyens pour certaines ruelles ou quartiers de notre commune.



### INFO



L'Administration communale informe les habitants qu'un ramassage des sapins de Noël sera organisé  
**le jeudi 8 janvier 2009.**



Il est demandé de déposer les sapins **uniquement la veille du 8/1/2009.**

(Il est formellement interdit de déposer des déchets sur la voie publique avant la veille.)



#### Fonds des Accidents du Travail

Rue du Trône 100 - 1050 Bruxelles

Pour toute information concernant le règlement d'un accident du travail, vous pouvez vous rendre à la permanence que le Fonds des Accidents du Travail organise dans votre région :

**Bruxelles** : F.A.T. - rue du Trône 100 -  
Tél : 02/ 506 84 92

Le jeudi de 9h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00

**Charleroi** : Hôtel de Ville, salle 003 aile Charles II  
- Pl. du Manège - Tél : 071/ 86 10 34

Le lundi de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00

**Namur** : Hôtel de Ville - rue de Fer - Tél : 081/  
24 64 64

Le premier mardi du mois de 13h30 à 16h30  
Pas de permanences entre Noël et Nouvel An

Renseignements :  
[www.faofat.fgov.be](http://www.faofat.fgov.be)  
Tél : 02/ 506 84 72





## CPAS

POUR LE COLLÈGE, FRANÇOISE PEETERBROECK, PRÉSIDENTE CPAS

### MODALITES d'inscription pour la garde de votre enfant

La demande de garde doit toujours être introduite par les parents qui ont la responsabilité de l'enfant.

Sont admis les enfants de 0 à 6 ans dont la situation familiale répond aux critères d'admission. L'accueil reste autorisé pour tout le trimestre pendant lequel l'enfant atteint l'âge de trois ans.

Les parents donnent, le cas échéant, l'identité d'une autre personne autorisée par eux à reprendre l'enfant.

Dans l'intérêt de l'enfant, les parents communiquent au service toute particularité relative à la santé et au mode de vie de l'enfant. En tout état de cause, il appartient au médecin de la consultation des nourrissons de décider, compte tenu de l'état de santé de l'enfant, si le placement peut être confirmé.

### Accueil de l'enfant prévu avant l'âge de 6 mois

#### Inscription

A partir du 3<sup>ème</sup> mois de grossesse révolu, les parents sollicitent l'inscription de leur enfant en précisant le temps de l'accueil et la date probable de cet accueil.

Chaque demande d'inscription est transcrite immédiatement dans un registre des inscriptions dans l'ordre chronologique de son introduction.

Le service d'accueil en délivre une attestation aux parents et les informe des procédures ultérieures.

Le service d'accueil agréé ne peut refuser une demande d'inscription pour le motif que le nombre de journées de présences est insuffisant si ce nombre est supérieur ou égal en moyenne mensuelle de 12 présences journalières complètes ou incomplètes, hors les mois de vacances annoncés par les parents.

Le service d'accueil agréé notifie aux parents, endéans le délai maximal d'un mois suivant la demande d'inscription, l'acceptation, la mise en attente de réponse ou le refus motivé de l'inscription.

Toute décision de refus d'inscription est notifiée aux parents sur base d'un formulaire type dont le modèle est fourni par l'ONE et en précisant le motif du refus.

Celui-ci ne peut se justifier que soit par l'absence de places disponibles à la date présumée du début de l'accueil, soit par l'incompatibilité de la demande avec le règlement d'ordre intérieur ou le projet d'accueil.

En cas de refus d'une demande d'inscription, le service d'accueil informe les parents des autres milieux d'accueil susceptibles de répondre à leur demande.

#### Confirmation de l'inscription

Les parents qui n'ont pas reçu de refus d'inscription confirment leur demande au plus tard dans les dix jours ouvrables suivant le 6<sup>ème</sup> mois révolu de grossesse.

Pour les inscriptions en attente de réponse, le service d'accueil notifie soit l'acceptation, soit le refus motivé ou encore le fait qu'il n'est toujours pas en mesure d'accepter l'inscription, au plus tard dans le mois qui suit la confirmation des parents.

Les inscriptions acceptées sont transcrites, sous forme d'inscription ferme, dans le registre ad hoc en y mentionnant la date présumée du début de l'accueil.

C'est également à ce moment qu'il peut demander le versement d'une avance forfaitaire destinée à garantir la bonne exécution des obligations parentales.

#### Inscription définitive

L'inscription devient définitive lorsque les parents ont confirmé la naissance de leur enfant dans le mois de celle-ci.

## L'ASPH - BW asbl : une aide pour les Enfants Handicapés



L'Association Socialiste de la Personne Handicapée en Brabant Wallon étend ses activités et vous propose

**SON SERVICE DE BABY-SITTING POUR ENFANTS HANDICAPES**

**Vous avez besoin d'un moment de répit ?  
Vous programmez une sortie ?**



L'Association Socialiste de la Personne Handicapée du Brabant Wallon RECRUTE

des BENEVOLES

pour son projet de

**SERVICE DE BABY SITTING POUR ENFANTS HANDICAPES**

Zone d'intervention:

Toute la Province du Brabant Wallon.

*Vous habitez sur ce secteur ?*

**Nous couvrons la totalité de la province et acceptons les demandes en fonction de votre lieu d'habitation.**

**Profil souhaité:**

être âgé(e)s de 18 à 75 ans

avoir cessé toute activité professionnelle

être aux études

être en possession d'une formation, avoir un intérêt ou une expérience dans le domaine psycho-socio-sanitaire.

**Conditions exigées:**

être en possession d'un permis de conduire ou disposer d'un moyen de locomotion  
avoir envie de s'engager dans un projet dynamique et bénéficier d'une formation continuée pour un accompagnement de qualité.

**Nous vous offrons:**

des formations adaptées  
un encadrement professionnalisé par une assistante sociale

une participation forfaitaire pour vos frais à concurrence de 20 euros par prestation journalière.

**Informations et candidatures:**

**Par téléphone**

au 010/84.96.47

**Par e-mail :**

sandie.cheniaux@mutsoc.be.

**Par courrier:**

chée de Bruxelles, 5  
1300 Wavre

### Particularités pour l'accueil d'un enfant prévu à l'âge de 6 mois ou plus

#### Inscription

La demande d'inscription ne peut être prévue que dans les 9 mois qui précèdent la date prévue pour l'entrée de l'enfant en service d'accueil.

#### Confirmation de l'inscription

Les parents qui n'ont pas reçu de refus d'inscription confirment leur demande dans le mois à compter de l'échéance d'un délai de trois mois suivant leur demande initiale.

#### Inscription définitive

Les parents confirment l'entrée de leur enfant en service d'accueil au plus tard deux mois avant celle-ci. Nonobstant ces délais différents, les autres aspects de la procédure d'inscription restent identiques.

#### Horaire du service d'accueil

Dans le cas présent, le service d'accueil s'organise autour de la disponibilité et des modalités d'accueil fixées par l'accueillante.

L'administration communale d'Ittre vient d'accueillir un nouveau Gardien de la Paix: Willy Raymond. Il épaulera ses collègues pour l'amélioration de la sécurité de nos enfants et des plus grands aussi !



Willy RAYMOND  
Nouveau Gardien de la Paix

## Nouveau: permanences téléphoniques

**Le Bourgmestre assurera une permanence téléphonique tous les mercredis et jeudis de 17h à 18h30.**

**N'hésitez pas à l'appeler pour toute question ou problème:**

**TEL: 0474 / 53 59 04**



## SOLIDARITÉ



### Campagne Action Damien des 23, 24 et 25 janvier 2009

On en a beaucoup parlé ces derniers mois : Damien va être canonisé. Celui qui, voici quelques années, a été désigné comme l'un des plus grands Belges de l'Histoire, continue donc à être honoré.

#### LA LUTTE CONTINUE

Mais Action Damien n'a pas attendu ces événements pour suivre la trace de Damien. Depuis 1964, elle continue le combat qu'il a initié à Molokaï.

Alors qu'on parlait peu de lui, Action Damien a été créée pour aider à vaincre la lèpre, cette maladie moyenâgeuse qui frappait encore à l'époque et qui continue à faire son lot de victimes aujourd'hui. Depuis, elle a étendu son action à la tuberculose et, en Afrique, en Asie et en Amérique latine, elle a permis à des millions d'hommes, de femmes ou d'enfants de se soigner. De se sauver. Grâce à son personnel local, et grâce à la générosité de la population belge, elle a rendu santé, espoir et dignité à des millions de familles.

#### 287 406 MIRACLES

Damien va être canonisé ; on lui a attribué des miracles. Mais, des miracles, il s'en produit tous les jours dans les 16 pays où Action Damien est active aujourd'hui.

Bien sûr, la tuberculose fait, chaque année, 8 à 10 millions de malades dans le monde, et tue 1,5 million de personnes par an (une toutes les 20 secondes !).

Bien sûr, la lèpre frappe tous les ans plus de 250.000 personnes, qui risquent d'être mutilées si elles sont dépistées trop tard. Mais les efforts sont couronnés de succès.

Et, en 2007, les employés locaux d'Action Damien ont permis de trouver et de soigner 287.406 nou-

veaux malades de la lèpre, de la tuberculose et de la leishmaniose, la "lèpre des montagnes". 287.406 miracles se sont déroulés. Plus de 787 chaque jour.

#### POUR 40 EUROS !

Et tout cela, finalement, avec peu de moyens, puisque 40 euros suffisent à Action Damien pour soigner un malade. Avec 40 euros, on peut éviter les mutilations à un malade de la lèpre ou sauver la vie d'un malade de la tuberculose.

Mais si, chez nous, beaucoup peuvent donner 40 euros, il n'en va pas de même là-bas. C'est pourquoi Action Damien repartira en campagne les 23, 24 et 25 janvier 2009. Alors que le coût de la vie augmente là-bas aussi et que l'euro perd de sa valeur, Action Damien a plus que jamais besoin de soutien.

Elle a besoin de volontaires pour vendre ses marqueurs (5 € la pochette de quatre) et de donateurs pour concrétiser leur soutien (déductible fiscalement à partir de 30 €) sur le compte 000-0000075-75. Au nom des millions de malades déjà soignés et de ceux qui seront soignés demain, au nom des 1.500 collaborateurs locaux d'Action Damien,

merci de nous donner votre temps ou de nous soutenir.

Merci de nous aider à faire encore plus de miracles !

**L'INDIFFÉRENCE TUE, ACTION DAMIEN**



### SALON REVA 2009 23, 24, 25 avril

Vous cherchez une voiture adaptée, une aide technique pour la salle de bain ou la cuisine, des vêtements adaptés ? Vous connaissez les premiers problèmes corporels liés à l'âge et vous désirez rester indépendant le plus longtemps possible ?

Venez alors le 23, 24 ou 25 avril 2009 à la 11<sup>e</sup> édition de REVA le salon d'information pour personnes ayant un handicap ou personnes âgées au Flanders Expo à Gand, chaque jour de 10 à 18 h

REVA s'adresse aux personnes ayant un handicap et aux personnes âgées avec des limitations débutantes. Il y a, à ce salon plus de 170 exposants, tout ce qui se vend aujourd'hui dans le domaine des aides techniques et adaptations : domotique de l'habitation, chaises roulantes pour tous les buts, ordinateurs, mobilier, sanitaire, aides techniques pour aveugles et malvoyants, sourds et malentendants, articles de loisirs et matériel thérapeutique. Pour les admirateurs du sport, le samedi 25 avril est un jour spécial car ils y trouveront diverses initiatives sportives qu'ils pourront non seulement voir comment un handicapé peut pratiquer un sport mais également l'essayer. Le parcours dans lequel on fera l'expérience du monde des sourds-aveugles et le champ de mines de Handicap International donnent une plus-value aux visiteurs de ce salon.

Plus d'infos sur le site [www.reva.be](http://www.reva.be).



### 39<sup>e</sup> Campagne d'Iles de Paix 16, 17 et 18 janvier 2009

#### Si tu apprends à pêcher...

Si tu apprends à pêcher tu mangeras toute ta vie. Cette formule bien connue symbolise depuis des années la démarche de coopération d'Iles de Paix. Elle portera la campagne 2009 de l'association.

Ce message le rappelle : la dimension formation est essentielle dans toute intervention d'Iles de Paix. Formation technique et professionnelle, bien sûr, mais aussi, plus largement, renforcement des capacités des gens à analyser leur situation, leur environnement, à s'engager pour le changement, à prendre en charge leur développement économique et social.

C'est qu'Iles de Paix ne pratique pas l'assistance, mais appuie ses partenaires du Sud dans la réalisation de leurs propres projets. Ceux-ci demeurent aux commandes de leurs initiatives. Iles de Paix ne vient qu'en appoint, par des appuis divers, notamment techniques et financiers, qui permettent de faire sauter certains blocages, d'ouvrir aux gens de nouvelles perspectives.

L'association est active, en Afrique (Bénin, Burkina Faso et Mali) et en Amérique latine (Equateur et Pérou), dans des communes rurales particulièrement défavorisées. Les gens y vivent une grande précarité : malnutrition, revenus incertains, services de base déficients.

Les interventions portent en priorité sur le développement agricole, l'ouverture à de nouveaux métiers pour des revenus mieux assurés et l'amélioration du contexte général dans lequel vivent les populations : accès à l'eau potable, aux soins de santé, à l'éducation pour tous les enfants, etc.

La campagne 2009 permettra à Iles de Paix de poursuivre le soutien à neuf programmes de développement : plus de 150 000 personnes sont concernées. L'association vous invite à faire bon accueil à ses bénévoles et même à rejoindre, si vous le pouvez, l'équipe campagne de votre localité.

Les bénévoles d'Iles de Paix vous proposeront des modules et des cartes postales (5€ le sachet).

Vous pouvez aussi verser un don au CCP 000-0000049-49 (déduction fiscale dès 30 € par an).

Pour en savoir plus sur Iles de Paix ou rejoindre une équipe campagne :

[www.ilesdepaix.org](http://www.ilesdepaix.org)  
085/ 23 02 54,  
Raffaele Ligna.



## Cuisine CPAS décembre 2008

### Menus Sandwiches

### Menus écoles

Jour/semaine	Du 01 au 05/12/2008	Du 08 au 12/12/2008	Du 15 au 19/12/2008	Du 22 au 26/12/2008
LUNDI	Potage du jour Bouquette à la salade de rhon Moules à la crème Fruit frais	Potage du jour Le « Dagobert » (Jambon, fromage, tomates) Salade de carottes râpées vinaigrette Fruit frais	Potage du jour Bouquette au pain crème Mielix de légumes Fruit frais	VACANCES DE NOEL
MARDI	Potage du jour Salade de riz à la française (salade + jambon cuit) Fruit frais	Potage du jour Salade d'oli, légumes de saison Mielix de légumes sauce ail et fines herbes Fruit frais	Potage du jour Salade de riz à l'indienne (dinde + sauce curry) Fruit frais	
JEUDI	Potage du jour Salade tunisienne (pois, carottes, oignons, pois chiches, olives noires, tomates, mielix) Yaourt aux noix	Potage du jour Pain pilé aux légumes de porc et choux blancs et maïs Yaourt aux noix	Potage du jour Salade de pilon à l'italienne et sa tranche de jambon sec Yaourt nature	
VENDREDI	Potage du jour Bouquette américaine préparée Broccoli sauce yaourt fromage Surprise de Saint-Nicolas	Potage du jour Bouquette à la salade de crabe Maïs tomates, bâtonnets de carottes Fruit frais	Potage du jour Bouquette « Mer du Nord » (salade de poisson) Choux-fleurs cru sauce cocktail Fruit frais	

RAPPEL : les menus peuvent subir certaines modifications suivant l'arrivée et la fraîcheur des marchandises.

Jour/semaine	Du 01 au 05/12/2008	Du 08 au 12/12/2008	Du 15 au 19/12/2008	Du 22 au 04/01/2009
LUNDI	Potage courgette Pâté de poulet avec petits légumes Purée de potiron Bonne de carottes	Soupe de potiron Poulet avec légumes Salade Waldorf (câpres, pomme) Pomme nature Plum cake chocolat	Potage Brunoise Choucroute avec lard Haricots au beurre Pomme nature Fromage blanc	VACANCES DE NOEL
MARDI	Potage pain d'épice Rôti de porc Petits pois et carottes Pomme de terre vapeur Fromage	Crème cressonnaise Sauté de porc Petits Brusselsaux Fruit frais	Crème Andalouse Julienne de bœuf aux légumes Purée Biscuit	
JEUDI	Potage Dillenny (choux-fleurs) Rôti Salade mixte Pomme de terre nature Pomme au four	Soupe à l'oignon Cacole de dinde Sauce provençale Purée Biscuit	Potage Céleri Cuisse de poulet Salade paysanne Pomme nature Fleur-de-vanille	
VENDREDI	Potage tomate Wolter avec poisson à la gasnoise Doly Café St Nicolas	Potage crémy au curry Pâté à la Marseillaise Mousse aux fruits	Soupe paysanne Pâté au romarin et aux épinards Salade de fruits	

RAPPEL : 1. Les menus peuvent subir certaines modifications suivant l'arrivée et la fraîcheur des marchandises.  
2. Les commandes du mois de décembre doivent arriver pour le vendredi 19/12/2008 au plus tard !



## Info des Affaires sociales

### LES PIÈGES DU CRÉDIT

Indiscutablement nous vivons dans une société de consommation et sommes souvent tentés de posséder pas mal de choses, indispensables bien sûr, mais bien souvent superflues. Alors, pour éviter de tomber dans les pièges du crédit astreignons nous à établir des priorités et ne nous engageons pas dans des emprunts qui peuvent parfois se révéler très lourds lorsque l'on se trouve face à des imprévus tels que : maladie, accident, chômage ... Alors, soyons prudents.

### Consommer .... Emprunter .... Dix règles d'or ..... à méditer :

- 1) Le but premier de la publicité est de nous inciter à l'emprunt. Soyons vigilants.
- 2) Contrôlons notre budget pour éviter un découvert sur notre compte.
- 3) Le prêt à tempérament(\*) assure une meilleure maîtrise des remboursements que l'ouverture de crédit (\*\*)
- 4) Lorsque nous achetons un bien, nous avons pour habitude de comparer les prix, faisons-en de même pour un crédit à la consommation. Comparons les TAEG pratiqués par les différents prêteurs pour un même type de crédit.
- 5) Plus la durée de l'emprunt est longue, plus longtemps nous paierons des intérêts et, même si le taux est moindre, la somme globale d'intérêts à payer s'accroît.

- 6) Pour les emprunts portant sur plusieurs mois, l'ouverture de crédit, telle que par le biais de cartes de crédit ou cartes émises par des magasins, coûte très cher. Le prêt à tempérament convient mieux.
- 7) Il est de notre intérêt de donner au prêteur des informations exactes et complètes sur notre situation financière. Souvent, le prêteur qui nous refuse un prêt agit aussi dans notre intérêt.
- 8) CAUTION S'ABSTENIR. Engager sa famille ou un ami dans une opération à risque est fortement déconseillé.
- 9) Le regroupement de prêts en matière de crédit à la consommation est rarement une solution. Souvent il ne fait que retarder la chute.
- 10) En cas d'apurement d'une dette, demandons au prêteur qu'il affecte nos versements au remboursement du capital en priorité.

TAEG – Taux Annuel Effectif Global = l'ensemble du coût du crédit, avec frais et intérêts.

(\*) PRÊT A TEMPÉRAMENT : C'est emprunter un montant précis que l'on rembourse par des mensualités fixes pendant une durée déterminée.

(\*\*) OUVERTURE DE CREDIT : Un capital est mis à disposition et on peut l'utiliser au fur et à mesure de ses besoins, sans pour autant le rembourser directement. Les modalités de remboursement sont fixées suivant le type d'ouverture de crédit.

A suivre ....

Prochain article : « les cartes » et « La médiation de dettes ».

## !!! IMPORTANT !!!

L'Administration communale d'Ittre est heureuse de vous informer de la distribution d'un rouleau de sacs poubelle pour ordures ménagères (blanc) et d'un rouleau de sacs poubelle pour les P.M.C. (bleu) par ménage aura lieu durant le mois de **décembre 2008**.

Vous êtes invités à les retirer, **muni de votre carte d'identité**, au Centre administratif, rue de la Planchette 2 (voir tableau ci-dessous) et aux autres lieux et horaires qui seront annoncés dans un toutes-boîtes.

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
9h - 12h	9h - 12h	9h - 12h	9h - 12h	9h - 12h	9h - 11h
13h - 16h		13h - 16h		13h - 16h	

Veillez noter que l'Administration communale sera fermée **le jeudi 25, le vendredi 26 et le samedi 27 décembre 2008**.

### Pharmacies de garde

Veillez former le **0900/10 500**  
ou surfer sur **www.pharmacie.be**

Laurent, Rue de la Libération, 10, Virginal Dubois, Rue Neuve, 5, Ittre	Jonckheere, Rue de la Déportation, 102, Tubize
Brenard F., rue Docteur Colson, 36, Rebecq	Hugé, Grand-Place, 11, Clabecq
Brenard M., Rue du Pont, 2, Rebecq	Schreman, Grand-Place, 9, Tubize
Dupont, Rue du Faubourg, 4, Quenast	Jeumont, Rue de Mons, 73, Tubize
Peeters, chsée d'Enghien, 284, Saintes	Vancutsem, Rue de la Libération, 10, Br.-le-Ch.
Cullus, Rue de Mons, 54, Tubize	Remant, Avenue G Mertens, 13, Wauthier-Br.
Desart, Rue de Mons, 12, Tubize	Van Houche, Ch.de Mont St Pont 20, Br.-le-Ch.
Dehon, Rue du Château, 51, Clabecq	Vandersteen, Rue des Frères Taymans, 271, Tubize
Guillaume, Rue de la Libération, 46, Br.-le-Ch.	

### Gardes médicales

composez le numéro unique: **065 / 31.2000**

Dr Bivort 067/64.84.11	<b>CROIX JAUNE ET BLANCHE</b>
Dr Dechamps 067/55.20.54	02/390.08.58
Dr Devroye 067/56.08.08	<b>INFIDI</b>
Dr Duhayon 067/55.61.80	Soins à domicile de Ittre, appellable 7j/7
Dr Farber 0477/350.235	0476/31 41 73
Dr Flandroy 067/64.67.28	<b>A.S.D.</b> 02/366.10.60 infirmières agréées
Dr Marquet 067/64.86.05	<b>GARDES DENTISTES</b>
Dr Nerinx 067/64.61.58	en cas d'urgence durant les week-ends et
Dr Spreutel 067/64.67.51	jours fériés et en l'absence de votre dentiste,
Dr Taminiau 0475/651.860	faire le <b>100</b> .

## ITTRE + : réponse au dérapage dans l'expression politique

Cher Monsieur Jolly,

Vous croyez que la crise financière, économique et sociale n'est pas un sujet d'intérêt général à portée communale ; c'est votre vision des choses, ce n'est **malheureusement** pas la mienne et, apparemment, pas non plus celle de certaines autorités en la matière.

Je cite l'Union des Villes et Communes, article publié le 23/10/2008:

*« Notre économie connaît, depuis la mi-2007, une série de crises importantes. Largement interconnectées, elles touchent l'ensemble des secteurs de la société, les ménages, les entreprises et les pouvoirs publics. Les communes n'échappent pas à la règle. »*

Je vous épargne les chiffres et vous cite une des conclusions :

**« Faire face avant que la crise n'ait sur les politiques de proximité des conséquences dramatiques: les communes le doivent à leurs citoyens. »** Fin de citation.

Et vous trouvez qu'il n'y a pas d'intérêt général ni de portée communale ?

Vivez-vous sur notre planète, Monsieur Jolly ?

Néanmoins, je comprends, bien volontiers, que vous n'appréciez pas que je m'en prenne au monde de la haute finance. J'égratigne, quelque peu, un ministre en fonction... Mon dieu, quel drame !!!

Par contre, je trouve très positif que vous m'avez lu! J'espère vous avoir convaincu de la nécessité de réguler au plus vite les marchés économiques et financiers. **Cela dans l'intérêt de TOUS !** C'est ce combat que mes amis et moi menons à tous les échelons de pouvoir.

Et pour terminer, Monsieur Jolly, après que les I.C. aient, pendant des années, étouffé toute forme d'expression politique dans le Petit Tram et réduit l'esprit critique du citoyen au plus total silence, je vous trouve, soudain, bien vertueux.

Le Bourgmestre  
Axel François